



Compte rendu de l'audience du 14 janvier 2016 entre la délégation intersyndicale du CCAS et la DRH du MEDDE Madame Cécile AVEZARD

Présents :

DRH : Madame Cécile Avezard, Messieurs Billiottet et Robin
Le président du CCAS : C. Mathis
CGT et FSU : P. Tilliole, A. Robert
FO, UNSA, CFDT, Solidaires

L'audience avait pour premier point : les modalités possibles d'organisation des Comités locaux d'action sociale (CLAS) et des Commissions régionales de concertation d'action sociale (CRCAS) dans le cadre de la réforme territoriale.

Le service RH ayant envoyé le 07 janvier 2016 à chaque fédération un projet avec deux modalités :
option n°1 : *maintien du dispositif actuel jusqu'aux prochaines élections professionnelles de 2018*
option n°2 : *constitution d'instances uniques : une CRCAS par région et un CLAS par DREAL*

Après un tour de table de présentation, la DRH demande à chaque représentant de fédération la modalité retenue : l'option n°1 est plébiscitée par l'ensemble des organisations syndicales.
Le président demande que des travaux soient engagés dès à présent pour l'action sociale de 2019.

La DRH prend acte du résultat sur la modalité retenue, une information rapide sera faite aux services et président de CLAS ainsi que les modifications apportées à l'arrête du 09 octobre 2014 qui seront présentées en commissions animation et lors du prochain CCAS.
Pour répondre à la demande du président, il est évident que les deux ans de transition doivent servir à travailler sur l'action sociale de demain en relation avec les fédérations syndicales et le CCAS.

Le deuxième point concernait une imputation budgétaire en direction de l'ASCE 75 :

Lors du dernier CCAS et du point budget il est apparu qu'une somme avait été versée par le SG pour pertes de revenus à l'ASCE 75 sur le budget de l'action sociale, les organisations syndicales ont donc demandé des explications.

La DRH nous répond qu'il s'agit d'une erreur sur l'imputation budgétaire que ceux-ci relèvent des crédits de fonctionnement et non des crédits sociaux, une erreur s'étant glissée dans chorus elle sera rectifiée.

Le troisième point concernait le CGCV suite à un courrier du jour envoyé par son président et où il est demandé le maintien du niveau de subventionnement par le MEDDE/MLETR :

Pour la DRH les choses sont claires, il n'y aura pas d'engagement de sa part sur le maintien en l'état de la subvention, car si on ne touche pas aux subventions CGCV on touche à quoi ? Un budget ce sont des choix et chacun doit faire des efforts, il y a une marge de discussion, mais pas de sanctuarisation du budget CGCV, on doit réfléchir sur les choix et les arbitrages à faire et votre avis sera demandé en commission budgétaire du CCAS.

Le quatrième point concernait la convention MEF / MEDDE, celle-ci concerne l'action sociale ainsi que la gestion des corps pour les agents du MEF, étant échue au 1 janvier 2015 elle avait été reconduite jusqu'au 31/12/15.

La DRH comprend les inquiétudes sur ce sujet qui est important, mais la convention doit être rediscutée car elle pose souci par la somme très (ou trop ?) qu'elle représente, il y aura donc une rencontre avec les finances et dialogues avec les OS.

Le budget de l'action sociale étant très contraint **la CGT et la FSU** rappelles leurs demande de lever du gel de 10 % ainsi que la réserve de 4,7 % sur le budget d'action sociale, mais aussi la sanctuarisation à hauteur de 1M d'€ des CIL (crédit d'initiative local).

La CGT et la FSU en profite pour rappeler la demande d'un fichier national des retraités.

La DRH donne la parole à monsieur Robin sur ce dernier sujet. Un fichier a été constitué à la DGAFP par le SRE (service des retraites de l'Etat) pour le fichier AMD (aide au maintien à domicile) mais l'accès en est réservé à la seule DGAFP et rappelle aussi que la note du 9 octobre 2014 précise que les retraités en partance doivent être informés de la possibilité qui leurs est accordé de continuer à bénéficier de l'action sociale.

La CGT et la FSU rappelle que ce fichier a été donné à la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse) et trouve anormal qu'il ne soit pas donné aux ministères pour des raisons d'une soi-disant confidentialité. Depuis l'arrêté du 9 octobre 2014, les services donnent aux CLAS la date de départ des agents, mais par contre tous ceux qui sont partis avant cette date ne sont pas renseignés dans les listes diffusés.

Intervention de monsieur Billiottet un travail sera fait sur ce sujet car d'autres éléments rentrent en compte et le besoin est réel.

Le président du CCAS interpelle la DRH sur le problème des logements en Utilité de Service (US) pour les présidents de CLAS, qui risque d'être impacté financièrement suite à la réforme globale demandé par Bercy sur les logements de services (passage d'US en NAS ou COP).

La DRH précise que le travail a été vu pour VNF et qu'il le sera pour les DIR et reste consciente du problème à traiter.

La délégation CGT-FSU au CCAS